

La Défense, le 19 août 2019,

## NOTE D'INFORMATION N° 9/2019

### Objet : Prime de rentrée scolaire 2019

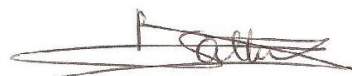
Le personnel est informé du montant de la prime accordée par le **GSA<sup>+</sup>** pour la « rentrée scolaire » de l'année 2019.

- Personnel sous CDI, quelle que soit son ancienneté
- Personnel sous CDD lorsqu'il peut justifier de 3 mois de présence effective à la date du versement de la prime.

Les critères d'attribution de la prime de rentrée scolaire sont basés selon l'âge de l'enfant au 31 décembre 2019.

Age de l'enfant	Montant par enfant
6 ans à 10 ans	89 €
11 ans à 14 ans	145 €
15 ans à 18 ans	236 €

Cette prime sera payée avec les appointements du mois d'août 2019. Si le père et la mère de l'enfant sont salariés dans le groupement, la prime sera versée à la mère.



Gaëlle BONTET  
Directeur

Diffusion Générale